



ANNEXE III

Public cible et Procédure d'Accès

PUBLIC CIBLE ET MODALITES D'ACCES

1. Caractéristique du titre et Public

Le Mastère I « Responsable des Ressources Humaines » inscrit au RNCP et équivalent du niveau II s'adresse aux profils suivants :

Responsable Ressources Humaines. « Diplôme » bac +4 (Certification enregistrée au RNCP Niveau II).
<u>Pré requis</u> : être titulaire d'un Bac + 3 ou d'un Bac + 2 (ou d'un titre de niveau III), de 3 ans d'expérience professionnelle et être en situation de salarié dans une fonction RH. Tout autre profil sera soumis à la validation d'un jury de dérogation .
Validation des acquis professionnels : OK Validation des acquis de l'expérience : OK
<u>Durée</u> : 51,5 jours en alternance sur 12 mois dont • 1 jour de Team building, • 37 jours de parcours pédagogique, • 3 jours de séminaire Europe, • 6 jours d'accompagnement sur le projet RH • 5 jours de jurys et grand oral Des accompagnements à distance & E learning sont prévus
Mémoire professionnel

2. Modalités d'accès

La période de recrutement sera réalisée en deux phases :

A - Phase interne Ucanss

Cette phase vise à repérer les candidats les plus motivés, à partir des dossiers de candidatures.

B - Phase Cesi/Ucanss

La sélection du Cesi passe par :

- un dossier d'admission : cursus de carrière détaillée,
- une lettre de motivation,
- **un avis favorable de votre Direction**
- un entretien de motivation.

En bref, La sélection des candidats s'appuie sur le dossier de candidature qu'ils présentent au CESI. Ils sont soumis à un entretien de motivation avec le Responsable pédagogique et un représentant de l'UCANSS.

Pour les candidats titulaires d'un DESARH, une épreuve spécifique est prévue : rédaction d'un document de synthèse à partir d'un dossier documenté sur une thématique RH d'actualité.

Sur la base du dossier de candidature le responsable pédagogique et le représentant de l'UCANSS évaluent la pertinence de la formation au regard du potentiel du candidat, de sa fonction et de la motivation de la Caisse de rattachement du postulant. Tout point mettant en doute le succès de la certification doit être évoqué avec les personnes concernées et traité.

Principalement, il faut s'assurer de la motivation de la Caisse, de la possibilité donnée au candidat de transposer dans son activité ce qu'il apprend en formation et dans le cadre du parcours qualifiant (le projet RH à manager), de la réelle capacité donnée au candidat de conduire un chantier représentatif de ce qui est attendu d'un cadre RH.

Ces points sont déterminants pour la réussite de la formation.